

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
Du 14 DECEMBRE 2015**

**COMMUNE DE CHEVANNES  
91750**



#### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Nomination secrétaire de séance**
- 2- Approbation du compte rendu du 21 Octobre 2015**
- 3- Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**
- 4- Marché Public – Fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire : choix du prestataire**

L'an deux mille QUINZE, le QUATORZE DECEMBRE , à dix neuf heures trente minutes , en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 10 Décembre 2015, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session EXTRAORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

**Étaient présents :** Pascale AMIOT, Georges VALLET, Denise ECKERT, Christine LABORIE, Didier GEOFFROY, Thierry THOMAS, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Claudine NOYELLE, Stéphanie GALLAND, Florence CHANLIAU.

**Étaient absents excusés :** Claude CHASSERIEAU (pouvoir donné à Madame Claudine NOYELLE), Sébastien LANNEAU (pouvoir donné à Monsieur Jacques JOFFROY), Chafika DERFOUL

**Étaient absents :** Laura COLOMINA, Guy LANGEVIN, Sami BEN OUADA

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 10/12/2015

**Secrétaire de Séance :** Madame Christine LABORIE

19 heures 32, ouverture de la séance

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

En préambule Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mesdames Myriam FANGEAT et Florence CHANLIAU qui remplacent respectivement Isabelle NIEL et Bruno LAUMAILLE conseillère et conseiller démissionnaires.

Monsieur le Maire signale qu'actuellement, depuis 2 semaines, il y a une recrudescence de cambriolages sur la commune et demande à tout le monde d'être vigilant et de faire passer le message. Une feuille d'information « Echo – En un Clin d'œil » va être diffusée dès le lendemain.

Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du jour.

**1) Nomination du Secrétaire de Séance**

Madame Christine LABORIE est nommée secrétaire de séance.

**2) Approbation du Compte-rendu de séance du 21 Octobre 2015**

Aucune observation particulière.

**3) Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à donner son avis sur les documents transmis à chacun et chacune sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale et demande si il y a des questions sur le sujet.

Madame Claudine NOYELLE exprime son avis et note que malgré la position que prendra la municipalité de Chevannes, en haut lieu la décision est probablement déjà prise.

D'une façon générale la loi paraît raisonnable mais tout le monde est d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de temps suffisant pour une réflexion posée sur ce schéma proposé.

Le regroupement des syndicats est une opération nécessaire. Monsieur le Maire précise d'ailleurs qu'à la dernière séance du SIARCE, toutes les communes adhérentes y étaient présentes et ont toutes affirmé leur volonté de se regrouper en un seul « gros » syndicat.

En résumé, l'assemblée considère ce schéma de coopération intercommunale raisonnable mais pas assez d'éléments concrets qui précisent la mise en application de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **considère** que le principe de rationalisation et regroupement des établissements publics est acceptable,

**note** que les conditions pratiques dans lesquelles s'exercerait cette modification du schéma de coopération entre les établissements ne sont ni présentées ni argumentées,

**considère** que le délai imparti de 2 mois pour définir une position définitive est insuffisant pour mener une analyse complète et suffisamment construite,

**précise** qu'une telle décision, fondatrice du schéma territorial du Val d'Essonne, doit être cohérente avec celles de l'ensemble des communes concernées et ne saurait être prise dans la précipitation et dans l'ambiguïté,

**refuse**, en conséquence, d'approuver, **en l'état**, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par la Préfecture de l'Essonne.

**4) Marché public – fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire : choix du prestataire**

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres, réunie le 7 décembre dernier, a retenu le nouveau prestataire pour la fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire.

Il s'agit de la Sté SHCB, qui répond à tous les critères demandés dans le dossier du marché public et qui présente l'offre financière la plus favorable.

Le marché débutera le 4 Janvier 2016 .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55